

Lundi 24 janvier 2022

Campagne de recensement 2022

Le recensement de la population dunkerquoise vient de démarrer. Jusqu'au 26 février 2022, plusieurs milliers de foyers dunkerquois vont être sondés par les agents recenseurs municipaux, sous le contrôle de l'Insee. Ils recevront la visite d'un agent qui leur remettra des questionnaires, ou des codes d'accès pour transmettre ses réponses en ligne. Se faire recenser est rendu obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un geste civique.

Munis d'une carte officielle, les agents recenseurs se rendent au domicile des habitants pour leur remettre deux questionnaires à remplir : un bulletin individuel pour chaque personne vivant dans le logement et une feuille de logement pour l'ensemble du foyer. Il est également possible de répondre en ligne à cette adresse : <https://www.le-recensement-et-moi.fr/rpetmoi/accueil>. Les agents recenseurs sont à disposition pour expliquer cette possibilité plus simple et plus sécurisée. Afin de garantir la sécurité de tous, un trombinoscope des agents recenseurs est disponible sur le site de la Ville.

Pour tout renseignement sur cette opération, David BOURGOIS, coordonnateur communal, se tient à la disposition des habitants au 03 28 26 28 48.

Le site de l'Insee donne également toutes les informations sur les modalités de cette campagne de recensement.